

COLLOQUE DÉPARTEMENTAL



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE
ENSEMBLE



Risque Routier Professionnel

Prévenir les conduites addictives

COMPRENDRE
ÉVALUER
AGIR

Jeudi 19 Novembre
17h30 - 20h30
CCI du GARD

Le risque routier professionnel est un des risques à forte sinistralité. Bien qu'il soit un fort enjeu pour les entreprises, il reste trop souvent sous-évalué et n'est pas suffisamment pris en compte dans le Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels (DUERP) et dans les démarches de prévention des risques professionnels.

L'accidentalité routière constitue la première cause de mortalité au travail, représentant 30 % des décès au travail.

En France, en 2024, **549 personnes ont été tuées lors d'un trajet lié au travail**, dont 74 % sur un trajet domicile-travail et 26 % sur un trajet professionnel, soit 17 % des personnes tuées sur la route. Les accidents de la route se traduisent, chaque année, par **plus de 5 millions de journées de travail perdues** (source : Ministère de l'Intérieur / Sécurité routière).

Dans le cadre du Document Général d'Orientation (DGO) et en cohérence avec le Plan Régional Santé au Travail (2026-2030), **la préfecture du Gard organise, avec les services de l'État et en collaboration avec ses partenaires institutionnels**, un colloque départemental sur le risque routier et les conduites addictives en milieu professionnel.

Trois parties seront développées sur les thèmes suivants

Comprendre : les facteurs de risques et la sinistralité routière ainsi que les enjeux des conduites addictives en milieu professionnel

Évaluer : vos obligations et responsabilités

Agir : vous n'êtes pas seul



Programme

17h30 Accueil et introduction

Madame la Préfète ou son représentant

Monsieur le Président de la CCI 30 ou son représentant

18h20 **COMPRENDRE** : Les facteurs de risque et la sinistralité routière

Contexte : les chiffres et données statistiques (Préfecture) – M. Béhaeghel

Enjeux du risque routier professionnel (CARSAT) – M. Meissel

Accidentologie routière (Expert judiciaire) – M. Rouquand

Les enjeux des conduites addictives au travail (Prevys)

Dr Leger et Madame Astruc

19h05 **ÉVALUER** : Vos obligations et responsabilités

Obligations générales de l'employeur (DREETS) – M. Mampouya

Responsabilité civile et pénale et jurisprudence concernant les addictions en milieu professionnel (Groupe ACD) - Maître Jérémie CREPIN

20h10 **AGIR** : Vous n'êtes pas seul

Acteurs mobilisables

Accompagnement par Prevys – Madame Huet

20H20 Signature de la CHARTE DES 7 ENGAGEMENTS

20h30 Conclusion et Cocktail dînatoire



INSCRIPTION

<https://nimes.organisation-conferences.fr/>

> REJOINDRE LE COLLOQUE

CCI du GARD

111 chemin de la Tour de l'Evêque

30000 Nîmes

